

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-10-2

Séance du vendredi 6 novembre 2009

CALENDRIER TRANSFRONTALIER DES MANIFESTATIONS "SORTONS... WO IST WAS LOS?" 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20/03/2008, complétée par la Délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n°CG-2008-5-10-1 du Conseil Général du 11/12/2008 relative au budget primitif 2009 de l'action transfrontalière, européenne et internationale,

VU l'avis de la Commission des Actions et des Relations Internationales du 30/09/2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde l'aide financière du Département à hauteur de 2 000 € en faveur de la Communauté de Communes Essor du Rhin pour l'édition du Calendrier transfrontalier des manifestations « *Sortons... Wo ist was los* » fin 2009
- Précise que l'incidence financière est prévue au programme F712, chapitre 65, fonction 048, nature 6562, du budget de l'exercice 2009.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions